



Publié le 19 juillet 2023

**ARRÊTÉ du MAIRE ODP N° 23. 30 COM**

**Objet :** Autorisation d'occupation du domaine public

**Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,**

VU les articles L 2212.1 et s du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le code de la Route,  
VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,  
VU la décision du Maire 22-18 du 24 mars 2022, instaurant les tarifs de l'occupation du domaine public  
VU l'avis du Service Occupation du Domaine Public,  
VU l'avis de la Police Municipale,  
CONSIDÉRANT la demande de quelques commerçants, qui sollicitent une autorisation d'occupation du domaine public pour une nocturne (18h/23h) le 3 Août 2023,  
Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies quais, et places publiques,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Les commerçants, sont autorisés à occuper le domaine public pour la mise en place d' une nocturne le 3 Août 2023,

**Article 2 :** Un empiètement sur le trottoir, sera autorisé pour la mise en place de la braderie. Un couloir de sécurité de 0,90 m de large devra être respecté pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

**Article 3 :** Les commerçants, seront entièrement responsables des accidents qui pourraient survenir (dans le cadre de leurs occupations), et devront prendre toutes les mesures de sécurité pour sécuriser cet emplacement. Un couloir de sécurité devra être respecté pour les piétons, ainsi que pour les PMR.

**Article 4 :** Les commerçants, seront exonérés de redevance.

**Article 5 :** Les droits des tiers sont, et demeurent, expressément réservés.

**Article 6 :** La Directrice Générale des Services, la Police Municipale, les Services Techniques, le Service ODP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.  
Une ampliation sera transmise à Madame la Régisseuse Municipale.

Fait à ORTHEZ, le 17 juillet 2023

**Le Maire d'Orthez/Sainte Suzanne**  
Emmanuel HANON